



Madame, Monsieur, Chers Parents,

A la prochaine rentrée des classes, votre enfant sera scolarisé dans notre école communale.

Nous vous informons des tarifs journaliers des services périscolaires, ci-après :

- Cantine scolaire : 4,72 €
- Garderie périscolaire du matin 2,80€ et soir 2,80€

Horaires du périscolaire (garderie et cantine)

- de 7h15 à 8h30
- de 11h30 à 13h30
- et de 16h30 à 18h45

Toute famille souhaitant bénéficier des services périscolaires à la rentrée prochaine doit constituer un dossier par enfant, y compris les familles dont les enfants étaient déjà inscrits au périscolaire les années précédentes.

Le dossier comprend :

- 1) La fiche d'inscription annuelle CANTINE/GARDERIE recto verso → à nous retourner remplie et signée.
- 2) Le règlement cantine et garderie recto verso à garder → coupon d'acceptation à nous retourner rempli et signé par les parents ou le représentant légal.
- 3) Les modes de règlement proposés sont :
 1. Soit par paiement internet par carte bancaire sur le site : <https://payfip.gouv.fr>
 2. Soit par adhésion, par prélèvement automatique : mandat de prélèvement SEPA à retirer à la mairie.

Dans un souci d'amélioration des services proposés aux parents, la commune a mis en place un portail famille. Vous pouvez gérer en ligne les réservations de la cantine et de la garderie de vos enfants sans avoir à vous déplacer.

Pour ce faire, nous vous joignons la procédure à suivre pour la création de votre espace personnel sur le « **PORTAIL FAMILLE** » connectez-vous sur : <https://notreportail.fr>
à partir du 20 juin au 30 juin 2023, après ce délai aucun enregistrement ne sera pris en compte.

À compter du 1er août 2023, l'application sera active et vous pourrez commencer à réserver en ligne la cantine et la garderie **pour la semaine de la rentrée scolaire et ce au plus tard le 29 août 2023**.
Tout changement de planning doit être signalé une semaine à l'avance sur le « Portail Famille » au plus tard le mardi à 9h00. Retrouvez un planning interactif de réservations, un espace regroupant vos factures et vos communications avec la commune sur un seul site.

Dépôt du dossier au plus tard le 30 juin 2023 dernier délai

Nous vous remercions de votre compréhension,

Fait en mairie, le 20 juin 2023

Le Maire,
Gilles NESTEL

